



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

A la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le deuxième jour du mois de décembre 2014 à 19h15 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Monsieur et mesdames: Jean-François Perrier, Gabriel Dagenais, Louis Laurier, Émilie Martel, Julie Thibodeau et Danielle Hébert.

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

Je soussignée, certifie que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil de la tenue de cette session à l'intérieur des délais prévus à la loi.

---

Guylaine Maurice,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h15, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

### **ORDRE DU JOUR**

Ouverture de la séance :

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption des prévisions budgétaires de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017.
- 3- Période de questions.
- 4- Levée de la séance.

### **RÉSOLUTION 278-14** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 279-14**  
**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 ET DU PROGRAMME**  
**TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017**

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que les prévisions budgétaires 2015, lesquelles prévoient une augmentation de 2% des salaires pour l'année 2015 pour le conseil, le personnel régulier travaillant à temps plein et à temps partiel ainsi que le programme triennal d'immobilisation 2015 soient approuvés tel que présentés.

Monsieur Jean-François Perrier est contre l'adoption de ces prévisions budgétaires, la mairesse demande donc le vote, les autres membres du conseil étant d'accord sur cette proposition celle-ci est adoptée tel présentée.

**BUDGET 2015**

<b>POSTE BUDGÉTAIRE</b>	<b>PRÉVISION 2014</b>
<b>REVENUS</b>	
Taxes sur la valeur foncière	636 080.00\$
Tarifification services municipaux	284 570.00\$
Tenant lieu de taxes	69 129.00\$
Revenus de sources locales	87 035.00\$
Affectation surplus accumulé	50 000.00\$
Transferts des conditionnels	254 405.00\$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 381 219.00\$</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Administration	298 133.00\$
Sécurité publique	170 732.00\$
Transport	325 137.00\$
Hygiène	150 456.00\$
Santé et bien être	9 762.00\$
Aménagement et urbanisme	43 870.00\$
Loisirs et culture	81 495.00\$
Frais de financement	25 234.00\$
Transfert activités investissement	276 400.00\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 381 219.00\$</b>

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**  
**2015-2016-2017**

- 1- Approvisionnement et distribution en eau potable desservant le village d'Huberdeau. Solde à financer des règlements de secteur totalisant un montant de 641 900\$ :  
 2015 : 93 070.12\$                      2016 : 93 638.26\$                      2017 : 94 602.90\$
- 2- Achat d'un camion citerne autopompe pour se conformer aux exigences du schéma de couverture de risque de la MRC des Laurentides. Solde à financer du règlement 151 500\$ :  
 2015 : 16 616.72\$                      2016 : 16 794.02\$                      2017 : 17 030.76\$
- 3- Achat d'un camion, d'équipement à neige et d'une rétrocaveuse pour les travaux de voirie et de déneigement. Solde à financier du règlement 160 700\$ :  
 2015 : 41 796.42\$                      2016 : 42 174.82\$                      2017 : 42 345.44\$

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 280-14**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que la séance soit levée, il est 19h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guylaine Maurice,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Évelyne Charbonneau,  
Mairesse.